

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 04 AVRIL 2024

Le 4 avril 2024, à 19h30 les membres du Conseil Municipal de Chassey le Camp se sont réunis au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : DOREAU Jean-Louis, MARCANTONI Dominique, MARTIN Christine, RIGOULOT Christine, ROSEROT Marie-Noëlle, MARLOT Patrick, PIERRE Guillaume, MORETEAUX Thierry

Absents : POULET Stéphane, JONNIER Guy

Secrétaire de séance : MARCANTONI Dominique

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2024

Transmis aux conseillers avec leur convocation, il est voté à l'**unanimité**. Signé du Maire et de la secrétaire de séance il sera affiché dès que possible.

2/ VOTE DU BUDGET 2024

Le projet de budget 2024 a été adressé à tous les conseillers, par mail, douze jours avant la présente séance.

Le Maire rappelle le Débat d'Orientation Budgétaire du 07 mars et le travail de la commission. Il permet d'inscrire 21.000 € de réfection du lavoir du Bourg, 2.500 € au CCAS, 19.000 € du Sydesl Bercully, 5.000 € d'achat de terrains en Melonde, 1.500 € d'achat de terrains pour abribus(report), 15.000 € pour le mur de soutènement de La Couhée, et 8.300 € de voirie (investissement).

A ces sommes, la commission a ajouté 500 € en frais notariaux et d'huissier, 8.500 € en voirie (fonctionnement), 3.845 € en bâtiments communaux et 1.500 € en fêtes et cérémonies. En outre une somme de 6.491 € attribuée à la Commune après le travail de la commission fait l'objet de la proposition de répartition suivante : fonctionnement : EDF, Matériel roulant, voirie, salaires, autres, et investissement : CIACC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le budget 2024 à l'**unanimité**.

3/ FONGIBILITE DES CREDITS

Le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 a supprimé la ligne budgétaire dite des « imprévus » au profit de la possibilité pour le Maire d'effectuer des transferts à l'intérieur des différents chapitres. Pour cela, le Conseil doit autoriser le Maire à le faire : **unanimité**.

4/ VOTE DES TAUX

Comme suite au vote du budget, le Conseil décide de maintenir les taux des trois taxes à l'identique des années précédentes (sans changement depuis 2007) **unanimité**.

5/ LOI APER

Le Maire rappelle la première délibération prise le 16.11.2023 classant la zone artisanale des Garruches en ZAER photovoltaïque. Il évoque les 7 participants à la journée d'information tenue le 19.01.2024 et le mot laissé dans le registre concernant la récupération des déchets viticoles. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de confirmer sa première décision et valide la cartographie.

Unanimité.

6/ CHANTIERS/ DOSSIERS EN COURS

- **Abribus** : il est posé, des finitions restent à faire, un nouveau bornage a été fait par le Grand Chalon à la demande de la DRI. Les consignes d'utilisation vont être données à l'entreprise de transports scolaires.
- **VC n°1** : à l'entrée de Bercully, vu les risques provoqués par les travaux intempestifs d'un tiers, une signalisation d'interdiction de stationner des deux côtés a été posée. A noter que les mêmes travaux ont causé l'inondation de la cave d'un riverain.
- **SYDESL** : la première partie du chantier a été effectuée. Il reste les reprises de la chaussée à faire. L'enlèvement des poteaux se fera ultérieurement à l'initiative d'EDF et Télécom.
- **Lavoir** : le devis de l'entreprise Fouilloux lui a été retourné signé. On attend une date de travaux.
- **Mur de La Couhée** : devis signé retourné à la SNTPAM. On attend une date de travaux
- **Accident circulation Valotte en 2023** : un dernier rappel a été fait au service juridique de notre assureur.
- **Boîte aux lettre Valotte** : la Poste restant sourde à toutes nos demandes, le principe d'une pétition des habitants est soumis au Conseil qui l'accepte.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- **Les parcelles C245 et 246** au lieudit au château pouvant être mises en vente à la suite du décès de leur propriétaire, le Maire rappelle qu'elles sont placées en Emplacement Réservé par le PLUI pour la protection du site néolithique. Le Conseil accepte l'idée d'un achat éventuel et autorise le Maire à suivre le dossier dans lequel deux courriers ont déjà été adressés au notaire et à la Safer.
- **80^{ème} anniversaire de la libération** : le Maire évoque la démarche des Communes de Chaudenay, Demigny, Chagny et Rully qui se regroupent pour une exposition commune du 3 au 9 septembre et un défilé de véhicules d'époque le 7 et l'ont sollicité pour les rejoindre. Différents scénarios sont élaborés et le Maire est en charge de les présenter à une réunion commune le 6 juin à Chaudenay.
- **Aménagement salle du conseil** : le Maire rappelle un vieux projet d'implantation fixe au plafond d'un projecteur et d'un écran au mur. Le Conseil l'autorise à solliciter des devis.
- **Eventuelle suppression du CCAS** : le Maire évoque la loi « Notre » de 2016 permettant la suppression des CCAS dans les Communes de moins de 1000 ha et les rappels constants de l'administration des finances dans ce sens. La suppression allègerait considérablement le travail de la secrétaire. Les tâches du CCAS seraient reprises directement par la commune avec possibilité de créer ou non une commission consultative reprenant les anciens membres externes. Il est laissé au Conseil le temps de la réflexion et le sujet repris à la prochaine séance.
- **Information sur la D974** : le Maire informe le Conseil d'un nouvel accident mortel sur cet axe entre l'usine Blondeau et le Pont de Corchanu. Il procède ensuite à la lecture d'un courrier du Président du Département annonçant l'interdiction des poids lourds en transit entre Montchanin et la Côte d'Or. Le transit local, agricole et celui des transports de personnes ne sera pas concerné. Cet arrêté sera cosigné des 9 Maires concernés dont celui de Chassey pour le hameau de Corchanu.

8/ REPONSES AUX QUESTIONS DES CONSEILLERS DU 07.03

- **T. Moréteaux** sur le pluvial rue du Grenier à sel à Nantoux : une saignée d'urgence a été réalisée. Un rendez-vous sur place sera organisé avec une entreprise pour envisager de nouveaux travaux et une réfection de voirie.
- **G. Pierre** sur la signalisation routière des hameaux des Obues et de Corchanu : elle a été posée et sur le pluvial VC n°1 en directions de BVS : il y a été remédié.
- **S. Poulet** avait signalé 1/ la chute d'un arbre sur une ligne téléphonique aux Obues : Télécom contacté refuse d'intervenir arguant du bon fonctionnement du réseau. Un courrier a été adressé au dernier propriétaire connu. 2/ l'absence d'un pan latéral de la tente municipale, notre employé municipal voit cela avec la Commune de St Bérain, dernier emprunteur.

9/ QUESTIONS DES CONSEILLERS LE 04 AVRIL

- **Ch. Rigoulot** des Obues évoque un problème de voisinage à Bercully, un courrier sera adressé à la plaignante.
- **P. Marlot** évoque l'absence de traversée du canal par la fibre en vue de son raccordement ; le Maire va s'adresser au Département. M. MARLOT soumet également la proposition d'un éventuel fleurissement de la Commune. La 1^{ère} adjointe lui répond que l'année dernière personne n'a arrosé ce qui avait été planté, il est donc décidé que l'on ne posera des fleurs qu'aux endroits où des riverains s'engageront à les arroser.

Fin de séance à 21h00

Le secrétaire de séance,
Dominique MARCANTONI ,

le Maire de Chassey le Camp,
Jean Louis DOREAU.